



LA  
VERRERIE DE ROANNE

1744-1758



**L**ES verriers, depuis des siècles, gentilshommes sans vassaux, n'ayant d'autres suzerains que les seigneurs dans les forêts desquels ils se transportaient avec leurs cannes, leurs femmes, leurs familles, leurs *grands garçons* et leurs *gamins*, réglementés comme tout ce qui travaillait en France, durent eux aussi solliciter leur admission dans le grand troupeau des manufacturiers, confiés à la garde des bergers qu'on appelait les Intendants.

Par arrêt du Conseil d'Etat du 29 octobre 1743, suivi de lettres patentes du 11 février 1744, d'un arrêt du Parlement (16 mars), des avis favorables du lieutenant général du bailliage de Montbrison, de son substitut, du procureur fiscal et de la ville de Roanne, le sieur Bigot de Clerbois et